

Les Archives d'Etat de Genève, institution cantonale, ont pour mission de veiller à la constitution, à la gestion et à la conservation des archives publiques dans leur ensemble et, plus particulièrement, des archives historiques. Elles gèrent ainsi l'archivage des documents officiels issus des trois pouvoirs de l'Etat (législatif, exécutif et judiciaire), ainsi que des grands établissements rattachés à l'Etat, tels que les Hôpitaux universitaires de Genève.

Les Archives d'Etat constituent de cette manière la mémoire de l'Etat, de ses activités, de son fonctionnement. Cette mission est assurée par les activités suivantes :

- aide et conseils aux producteurs d'archives de l'administration cantonale pour la gestion de leurs documents
- collecte des documents qui deviendront des archives historiques
- classement et description de ces archives
- conservation des archives dans des conditions adéquates et restauration éventuelle
- communication des documents d'archives aux citoyennes et citoyens dans un but de transparence des activités de l'Etat et pour permettre la recherche scientifique

Les AEG reçoivent également des [fonds privés](#) en relation avec Genève ou sa région, tels qu'archives de famille (famille Maurice), d'entreprises (Société des Eaux de l'Arve), d'architectes (Edmond Fatio, Marc Tzala, Antoine et Marie-Louise Leclerc), de sociétés (Zofingue) ou de paroisses (Céligny, Saint-Paul).

Choix d'images

Photos 1 et 2 : Archives d'Etat de Genève

Photos 3 et 4 : Inventaire réalisé en 1497 (cote CH AEG Archives A 2-2)